

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 15 septembre 2015

Présents : Tous les membre en exercice

Absents Excusés : Monsieur Mouillard Norbert Madame Carlier Corinne

Monsieur Gérard DEVILLEPOIX est nommé secrétaire de séance

Compte Rendu de la réunion du 03 Juillet 2015 : Approuvé

Monsieur Couvreur François demande la parole. Il rappelle qu'il avait été décidé que les réunions de conseil devaient se dérouler le vendredi. Précise que si cette réunion est trop tardive il quittera la séance. Et que si elles ne sont pas le vendredi il ne viendrait pas.

Rappel : Les jours et heures des réunions de conseil sont fixés par le maire.
Le maire précise que les jours des réunions sont fixés en fonction des impératifs et aussi de son agenda.

Le Maire informe l'assemblée que la modification et les révisions simplifiées du PLU sont opposables à la date du 11/09/2014 par non réponse des services de l'Etat.

Taxe Aménagement :

Le maire informe que la Taxe d'Aménagement (TA) peut être mise en place au 01/01/2016 elle remplace la Taxe Locale d'Equipement depuis le 01/01/2012. cette taxe contribue à financer les équipements publics. La taxe qui peut être instaurer est comprise dans une fourchette de 1% à 5% et est appliquée sur la surface de plancher créée. La valeur est fixée à 705 euros le m² au 01/01/2015. Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer le taux de la taxe d'aménagement à 2% à compter du 01/01/2016. Cette délibération sera reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Redevance pour Occupation du Domaine Public

Par GRDF : Le maire informe que la RODP par ERDF peut être levée elle est actualisée tous les ans pour 2015 la redevance est de 343.44 euros pour 5602 mètres de canalisations

Par ERDF : La RODP peut être levée pour 197.00 euros pour 2015 forfait pour les communes de moins de 2000 habitants

Par France Telecom (Orange) : La RODP peut être levée comme suit :

40.25 euros pour les Km d'artère en souterrain

53.66 euros pour les Km d'artères en aérien

26.83 euros par m² au sol pour les autres installations

Soit pour 2015 7,237 km x 53.66 = 388.34 et 21.102 x 40.25 = 849.36

Total : 1237.70 Euros

Le conseil émet un avis favorable et donne pouvoir à monsieur le maire pour encaisser ces redevances chaque année sans délibération préalable.

Anciennes Chaises Salle des Fêtes

Suite au renouvellement des chaises de la salle des fêtes, 258 anciennes chaises et 31 fauteuils ont été stockés dans le garage de l'école.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'éventuelle vente de celles-ci;

Après délibération le conseil municipal propose de garder 50 chaises et de vendre le reste 2 euros la chaise par lot de 20 chaises et 3 euros le fauteuil l'argent de la vente sera encaisser au CCAS. Accord à l'unanimité.

Travaux Route des Callenges : L'Ordre de service a été adressé à l'entreprise Verdi Ingenieurie

Les travaux route d'Avesnes et Rue de la Grotte sont prévus le 29 septembre

Tranchée faite route de Balance par Monsieur Carlier Philippe. Monsieur Carlier devra remettre en état

Tableau des Charges Transférées

Le maire soumet à l'assemblée le Tableau des Charges Transférées établi et arrêté le 27/07/2015 par la Communauté de Communes Authie Maye.

Après lecture du dit tableau il en ressort que la dotation de compensation annuelle de la commune s'élève à la somme de 100 497.00 euros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le montant de la dotation de compensation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du résultat de l'enquête menée par l'AMF, le coût du périscolaire est d'environ 198.00 euros par enfant l'état reverse environ 90.00 euros par enfant le reste à charge est de 108.00 euros.

Le maire fait part que les TAP sont organisés dans la salle des fêtes le foyer et le stade, des conventions d'occupation des locaux vont être signés, également pour le centre de loisirs.

Projet de RPC : Choix de l'architecte les 15 et 20 octobre Commission d'appel d'offre et Commission (délégués Architectes et Maires des communes concernées)

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de l'effectif important de la classe de Mme Deloison (maternelle) l'effectif est de 38 enfants. Madame l'inspectrice est avertie. Monsieur Pequery va être sollicité pour répartir entre les classes.

Monsieur le maire rappelle la réunion avec la gendarmerie ce jeudi 17/09 à 18h30 concernant le protocole "participation citoyenne" (prévoir boissons)

Le Maire informe la tenue d'une manifestation le 18/09 organisée par l'AMF à Amiens contre la baisse des dotations de l'Etat.

Intervention de Monsieur Spriet concernant le RPC du Crotoy : Le RPC du Crotoy était terminé à la création de la Com de Com. La Com de Com va rachèter le RPC mais pas les emprunts (emprunts aux taux élevés), et n'est pas d'accord sur le prix, le Crotoy a également acheté une maison pour la démolir (environ 300 000 euros), les domaines ont été saisis mais se déclarent incompétents pour l'évaluatio. La Com de Com a fait une offre, pas d'accords trouvés pour l'instant.

Le Crotoy d'après la Préfecture propose de faire une mise à disposition des locaux Pour le RPC de Vron la Com de Com sera propriétaire du terrain.

Monsieur le maire donne quelques dates à retenir :

26/09 à Quend Forum des Associations

02/10 Assemblée Générale de l'APAPE

03/10 Vernissage au Clos du Moulin

18/10 Repas des Aînés

Les Conseillers sont invités et tarif de 28 euros pour les conjoints

Plan de Circulation :

Le Maire propose le plan de circulation pour interdire les poids lourds route de Villers

Venant de Nampont Interdiction de tourner à droite pour les + de 3.5T sauf riverains même chose venant d'Abbeville avec interdiction de tourner à gauche
Sans Interdit sauf riverain de l'autre côté de la route de Villers

Soumettre le projet à la DDTM

Monsieur le maire informe les différents problèmes aux abords des écoles
Propose de limiter la vitesse à 30km/h de la boulangerie jusqu'au clos du moulin
Gros problème de stationnement à la sortie des classes, gênant aussi pour la levée du courrier.

Questions Diverses :

Couvreur François : Ouverture du Salon de Coiffure. Réponse : pour l'instant toujours prévu

Coïc Sophie : Ramassage des encombrants : Vendredi 25 Septembre à partir de 8h

Evangelairé Céline : Fermeture de la mairie et le bureau de Poste fermés en même temps. Le village était vide et mort.

Réponse : C'est la première fois que Madame Petit prend des congés pendant la période estivale et pas de remplaçant.

Concernant les sacs bleus la distribution ce fait à l'agence postale Catherine doit donner 1 paquet de rouleau, il est bien entendu que si la personne en demande plusieurs (pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer) elle en donne en nombre nécessaire (comme il se faisait à la mairie).

Le maire demande régulièrement que l'agence postale soit de compétence communautaire. Le bureau sert pour plusieurs communes. Monsieur le maire demandera à Madame Petit de tenir un listing des domiciles des personnes qui utilisent les services de l'agence de Vron

Boeldieu Hervé : Recettes Eoliennes ? Toujours rien pour Vron pour l'instant
Début de paiement à Gueschart

Lecerf Dominique : Bien rédiger les convention utilisation des locaux

Jules Christelle : Concernant le terrain de tennis, il n' a pas de filet
Réponse : Pour pouvoir remettre un filet il faut fermer le terrain Qui Gère ?
Aires de Jeux est ce toujours envisageable ?

Gobert Christophe : Fait part que Monsieur Beaurain Patrice cherche un logement pour 3 mois (maison en travaux)

Le Conseil décide de louer l'appartement du Presbytère vacant pour un loyer de 300.00 euros plus les charges.

Devillepoix Gérard : Défence Incendie à Balance ? Ce que l'on compte faire ?

Demander l'avis des pompiers et à Madame Poupard

Construction Rue du Maréchal Leclerc ?

Concernant du choix du Jour de réunion de Conseil, Le Conseil se réunit environ 1 fois par trimestre soit environ 4 à 5 réunions par an, est ce qu'il est difficile de se rendre disponible et faire un effort n'importe quel jour de la semaine ?

Séance levée à 23h30

